

## Tout candidat recruté sur un poste

### d'Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (A.E.S.H.) entre

### dans le cadre du décret n° 2014-724 du 27 juin 2014

Cliquer sur ces références pour accéder au texte => [Décret n° 2014-724 du 27 juin 2014](#) relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des Accompagnants d'élèves en situation de handicap

#### ► Profil des candidats

1- Le candidat devra être titulaire d'un diplôme dans le domaine de l'aide de l'aide à la personne (BEP carrières sanitaires et sociales, CAP petite enfance, A.M.P, aide-soignant, éducateur spécialisé, éducateur jeune enfants .....)

- Et/ou justifier de deux années d'accompagnements d'élèves en situation de handicap en milieu scolaire (les AVS sous contrat CUI et les anciens AVS sous contrat d'assistant d'éducation sont donc éligibles)

2 - Il n'y a pas de limite d'âge maximum pour devenir A.E.S.H. en Meurthe-et-Moselle. Les candidats s'engagent à être disponibles pour un volume horaire hebdomadaire allant de 18 heures à 43 heures. Ils bénéficient des congés scolaires et sont rémunérés durant cette période.

3 - Les contrats sont des contrats de droit public d'une année (C.D.D.) et peuvent aboutir après 6 années d'exercice à la proposition d'un contrat à durée indéterminée (C.D.I.)

4 - Les candidats suivront une **formation d'adaptation à l'emploi obligatoire** de 60 heures.

#### ► Procédure

Les inscriptions se font **par une lettre de motivation accompagnée d'un C.V (avec photo)** à adresser à :

**Cellule Aide Handicap Ecole (Handiscol )**

**Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale**

**4, rue d'Auxonne**

**54 042 NANCY Cedex**

mail : [ce.ia54-handiscol@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia54-handiscol@ac-nancy-metz.fr)

#### ► Calendrier

**Les candidats sélectionnés seront avertis par courrier (mi-juillet)** et seront convoqués à un entretien d'embauche **à partir du lundi 26 août 2017** . Il est **à noter que** certains candidats seront susceptibles d'être convoqués ultérieurement (octobre, voire en cours d'année scolaire), selon les demandes auprès des enfants et/ou les besoins effectifs d'AESH.

**Seules les personnes sélectionnées seront averties** (il est inutile d'appeler au service pour demander où en est votre dossier). Certains entretiens d'embauche auront lieu dans le nord du département (Longwy).